Théâtre Action

TROUSSE D'INFORMATION

FTAMS 2027

FESTIVAL THÉÂTRE ACTION EN MILIEU SCOLAIRE

Thème : **Sur un arbre perché**

29E ÉDITION · OTTAWA·15 AU 17 AVRIL

Canada · Ontario Arts Council / Conseil des arts de l'Ontario · Ontario · Ottawa · Réseau dialogue Network · Programme VIF · Centre national des Arts / National Arts Centre — Le Canada en scène. Canada is our stage. · Arts vivants

Table des matières

Ce qu'est le Festival Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS) 1

Notes importantes 1

Le thème : *Sur un arbre perché* 2

Nos objectifs 2

Informations pratiques 3

Frais d'inscription 3

Horaire général préliminaire 3

Programme d'Appui à la création scolaire 3

Bourse d'études Théâtre Action / TFO 3

Prix Première ligne 3

Microsubventions 3

Hébergement 4

Stationnement des autobus 4

Transport 5

Repas 5

Conditions de participation 5

Pour participer au FTAMS 5

Pour présenter un spectacle au FTAMS 5

Étapes de participation 6

Étape 1 - du 8 octobre au 11 décembre 2026 6

Inscription préliminaire et adhésion à Théâtre Action 6

Étape 2 - du 5 janvier au 12 février 2027 6

Inscription officielle et financière 6

Étape 3 - du 12 février au 2 mars 2027 7

Informations logistiques, dépôt des fiches techniques et de rétroaction et distribution de l'aide au déplacement 7

Annexe 1: Fiche de vérification 9

Annexe 2: Bourse d'études TA-TFO 10

Annexe 3: Prix Première Ligne 11

Annexe 4: Information sur les droits d'auteurs 12

Cher·ère·s collègues et complices,

Au nom de toute l'équipe de Théâtre Action (TA), nous aimerions tout d'abord vous remercier de continuer à transmettre votre amour et votre passion pour le théâtre aux futures générations.

Afin de mieux vous accompagner dans votre démarche et de vous faire part des différentes étapes d'inscription au Festival Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS), l'équipe vous a préparé cette trousse d'information. Sachez qu'il nous fera toujours plaisir de vous répondre, que ce soit par téléphone ou par courriel, si des questions persistent.

Ce qu'est le Festival Théâtre Action en milieu scolaire (FTAMS) :

- Une invitation pour toutes les écoles secondaires francophones de l'Ontario qui ont un intérêt pour le théâtre;
- Un événement à grand déploiement réunissant des centaines d'élèves, une trentaine d'enseignant·e·s et une vingtaine de formateur·rice·s issu·e·s du secteur professionnel;
- Une variété d'activités : ateliers de formation, spectacles scolaires, activités sociales, etc.;
- Un festival incontournable qui offre une occasion unique pour la jeunesse de partager, en français, sa passion du théâtre, de perfectionner ses connaissances et sa pratique du théâtre, tout en se sentant impliquée dans la communauté et la culture franco-ontarienne.

Notes importantes :

Les dates butoir pour chacune des étapes qui sont détaillées dans ce document sont des **dates finales**. Nous vous faisons parvenir ce document afin de vous transmettre le plus tôt possible les informations qui vous seront demandées durant le processus d'inscription au FTAMS.

Merci de respecter ces dates afin de permettre à notre équipe de tout orchestrer dans les meilleurs délais.

Merci et bonne lecture!

Le thème : *Sur un arbre perché*

''Sur un arbre perché, ou perché sur un siège de théâtre, on peut tout voir. On observe. On interprète. On fabule. On s'émerveille...

D'en haut, la forêt devient une scène. Chaque branche est un siège. Chaque feuille est une page.

La nature devient théâtre, et nous devenons ses auteurs. Ce qu'on voit devient nos fables. Nos contes. Nos mythes. Nos légendes.

Dans cette édition du FTAMS 2027, plongeons dans nos histoires. Qu'est-ce qu'elles racontent? Et quelles histoires marqueront l'Histoire à jamais?

Sur un arbre perché, munissez-vous de la plume du corbeau et de la ruse du renard. Racontez-nous ce que vous voyez et envolez-vous!''

Simon-Rys Landry, Coordination artistique et de production

Nos objectifs

- Créer un environnement créatif exclusivement francophone pour les élèves de la 7e à la 12e année (quelques conditions s'appliquent, détails en page 7);
- Offrir quatre ateliers à chaque élève (parmi une dizaine de choix) et un atelier de perfectionnement professionnel aux enseignant·e·s et aux animateur·rice·s culturel·le·s, assurés par des artistes professionnel·le·s ;
- Offrir à chacune des écoles participantes l'occasion de présenter un spectacle de 55 minutes- dans la mesure des plages horaires disponibles;
- Encadrer des périodes de discussion avec les participant·e·s après chacune des interventions théâtrales; scolaires et universitaires;
- Proposer une programmation diversifiée: cérémonies d'ouverture et de clôture, soirée sociale et spectacles;
- Permettre aux festivalier·ière·s de voir des artistes et artisan·e·s professionnel·le·s francophones à l'œuvre;
- Offrir des moments de concertation et de réseautage (ex. Table Jeunesse et Table de l'éducation);
- Permettre aux festivalier·ière·s de voir plusieurs spectacles présentés par les écoles secondaires et l'Université d'Ottawa;
- Prévoir des occasions d'interaction créative avec et pour les élèves dans le cadre des activités artistiques et sociales (ex. Repas de l'amitié).

Informations pratiques

Frais d'inscription

Détail	Frais (taxes incluses)
Adhésion annuelle 2027	130$ (par école)
Élèves	120 $ (par élève)
Adultes responsable	50 $ (par adulte)

Les **frais d'inscription** doivent être acquittés au plus tard le **15 avril 2027.**

Horaire général préliminaire

Consultez l'horaire général préliminaire ici.

Programme d'Appui à la création scolaire

Les troupes désirant présenter un spectacle dans le cadre du FTAMS peuvent bénéficier du Programme d'appui à la création scolaire (ACS) une forme de mentorat gratuit. Les troupes intéressées seront jumelées à un·e artiste mentor·e qui les appuiera durant leur processus de création. Le programme est disponible entre octobre 2026 et fin mars 2027. Vous trouverez le formulaire de demande ici.

Bourse d'études Théâtre Action / TFO

Une bourse d'études de 1 500 $ est offerte à un·e élève finissant·e du niveau secondaire qui poursuivra des études postsecondaires en théâtre, en français, dans un établissement ou dans une école de théâtre. Vous trouverez plus de détails dans l'annexe 2. Ici le lien vers le formulaire de mise en candidature, à partager avec vos élèves.

Prix Première ligne

Le Prix Première ligne cherche à récompenser la troupe ou les auteur·rice·s du meilleur texte de création présenté au Festival Théâtre Action en milieu scolaire. Le Prix vient accompagné d'une bourse de 1 000$. C'est une façon d'illustrer l'importance que Théâtre Action et toutes ses compagnies partenaires accordent au théâtre de création et à la relève en dramaturgie. Vous trouverez plus de détails dans l'annexe 3.

Microsubventions

Théâtre est un organisme admissible en tant que partenaire des programmes PassepART (géré par la FCCF) et Vice-Versa (géré par la FJCF). Chaque école de la francophonie canadienne a droit annuellement à une **microsubvention de 1 500 $ par palier (intermédiaire, secondaire).** La somme obtenue sera destinée à couvrir vos frais d'inscription et/ou de transport. C'est simple, si votre école n'a pas encore fait demande de microsubvention pour l'année scolaire en cours, il suffit que vous nous fournissiez une confirmation afin d'autoriser TA à faire la demande au nom de votre école. ***Les dates limites pour manifester votre intérêt à bénéficier des microsubventions:***

Vice-Versa : 25 janvier 2027 -- PassepART: 11 février 2027

Rappel important : Veuillez noter que l'attribution du financement pour les deux programmes de microsubventions suit la règle du premier arrivé, premier servi. Bien que des dates limites officielles soient établies pour chacun des programmes, les enveloppes budgétaires sont limitées. Par conséquent, les demandes fermeront dès l'épuisement des fonds disponibles.

Hébergement

Des ententes sont prises avec différents hôtels de la région afin de vous offrir le meilleur tarif possible, mais il est de votre responsabilité de réserver et de défrayer les coûts d'hébergement pour vous et pour les participant·e·s de votre école lors de votre séjour au FTAMS. Pour profiter des meilleurs prix offerts, **veuillez communiquer avec ces hôtels avant le 12 mars 2027**, en indiquant le nom du groupe et le nom de votre école.

Note : Nous vous recommandons de réserver avant le 2 mars afin de pouvoir indiquer votre hôtel dans le formulaire de l'étape 3.

Ottawa Embassy Hotel *25 rue Cartier, Ottawa, Ontario, K2P 1J2*	**Les Suites Hotel** *130 rue Besserer, Ottawa, ON K1N 9M9*	**Holiday Inn Express** *235 rue Kind Edward, Ottawa, ON, K1N 7L8*
189$ (4 personnes) (+ taxes) 1 lit king + un divan-lit queen ou 2 lits queen * Buffet déjeuner chaud inclus **Pour réserver** : Merci d'utiliser ce lien **Nom du groupe** : Théâtre Action **Téléphone**: 613-237-2111 **Courriel**: reservations@ottawaembassv.com **Stationnement :** disponible sur place pour 28 $ (+ taxes) /nuit (petits véhicules **seulement**).	Suite classique (1 chambre) : 249$(+ taxes) (1-4 personnes) Suite classique (2 chambres) : 364$ (+ taxes) (1-6 personnes) **Le déjeuner n'est pas inclus - les suites comptent une cuisinette avec frigo.* *Brochure informative ici* **Pour réserver** : Merci d'utiliser ce lien **Nom du groupe** : Théâtre Action Group **Téléphone**: 613- 232-2000 **Courriel**: iv411.rescoor@innvesthotels.com **Stationnement :** *Petits véhicules* : disponible sur place pour 33 $ (+ taxes) /nuit *Autobus* : disponible par l'intermédiaire de la Ville d'Ottawa au coût de 30$ par jour (taxes incluses), payable à la réception lors de l'arrivée.	**189$** (4 personnes) (+ taxes) 2 lits queen *Buffet déjeuner chaud inclus **Pour réserver** : Merci d'utiliser Ce lien Code du groupe : TAA **Téléphone** : 613-680-8006 poste 3 **Stationnement**: ***Places limitées, premier arrivé-premier servi*** Petits véhicules : 25 $ (+ taxes) /nuit Autobus : 60 $ (+ taxes) /nuit si vous réservez avec la réception de l'hôtel. Stationnement de 5 à 7 minutes à pied de l'hôtel.

Stationnement des autobus

Il est de la responsabilité des écoles ou des chauffeurs de gérer leurs besoins en stationnement.
*Les hôtels agissent comme intermédiaire pour le système de la Ville d'Ottawa. Il est parfois plus avantageux de faire la demande de permis directement à la Ville pour éviter des frais supplémentaires.

Stationnement - Ville d'Ottawa

Chaque permis est valide pour une période maximale de 24 heures consécutives. Coût : 30 $ par permis.

- Consultez l'onglet "Permis de stationnement pour autobus d'excursion" **ici** pour plus de détail.

Stationnement - École De La Salle

Le stationnement de l'école De La Salle peut être utilisé par les autobus **exclusivement** durant les heures suivantes:

- Du mercredi au vendredi : de 17h à 7h30
- Le samedi : en tout temps

* Si vous avez l'intention d'utiliser le stationnement de DLS pour vous garer, vous devez le communiquer, **avant votre arrivée au FTAMS**, à l'équipe de TA qui pourra approuver votre demande et vous fournir le permis nécessaire. (Tout véhicule n'étant pas muni d'un permis sera sujet à être remorqué.)

Transport

Vous serez tenu·e·s de défrayer les coûts de votre transport ou d'organiser un jumelage avec une autre école pour vous déplacer à la ville hôte du FTAMS. Théâtre Action offre une aide au déplacement pour les écoles se trouvant à plus de 450 km du lieu d'accueil. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que vous recevrez le montant demandé.
Veuillez consulter la procédure d'attribution des fonds **ici**.

Repas

Le Repas de l'Amitié, qui aura lieu lors de la dernière journée du FTAMS, est le seul repas offert par Théâtre Action, pour l'ensemble des festivalier·ière·s. Pour les autres repas, une liste d'établissements de restauration à proximité des lieux de l'événement vous sera fournie par l'entremise de la carte google maps ici.

Conditions de participation

Pour participer au FTAMS

- Les **frais d'adhésion annuelle** doivent être acquittés au plus tard le **12 février 2027**.
- Le formulaire d'inscription officielle doit être dûment rempli et reçu par Théâtre Action avant le **12 février 2027**. Veuillez prendre note qu'aucun changement à la facturation et aucun remboursement ne sera fait après cette date.
- Les **frais d'inscription** doivent être acquittés au plus tard le **15 avril 2027.**

Pour présenter un spectacle au FTAMS

Selon les intérêts des écoles participantes et les plages horaires disponibles, un maximum de quinze spectacles seront inscrits à l'horaire du FTAMS. Nous visons des interventions d'une durée maximale de **55 minutes** qui seront suivies par des discussions avec le public.

Pour assurer le bon déroulement des interventions théâtrales, certains détails sur votre représentation vous seront demandés lors de votre inscription officielle. L'ensemble des interventions théâtrales devra être confirmé au plus tard le **12 février 2027**.

De plus, un·e artiste professionnel·le sera embauché·e pour vous offrir une rétroaction. Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments de votre spectacle seront observés et analysés par un·e professionnel·le du milieu théâtral.

Le nombre de plages horaires disponibles étant limité, les critères de sélection suivants seront mis en place au besoin :

- Fournir les informations de mise en candidature exigées;
- Joindre le texte (dans sa version finale) tel qu'il sera présenté au festival;
- Nous faire parvenir une copie des droits d'auteur au plus tard le 12 février **(le cas échéant)**; Pour plus de détails sur les droits d'auteurs, consultez l'annexe 4 ;
- Respecter la limite de **55 minutes** lors de la représentation de votre spectacle;
- Vous rendre disponible pour participer à la discussion avec le public à la fin du spectacle et à la rétroaction après le FTAMS;
- Assurer les suivis demandés par notre directeur technique;
- Payer vos frais d'inscription et d'adhésion à Théâtre Action;
- Respecter les échéanciers présentés dans les pages suivantes.

Étapes de participation

Les informations recueillies aux différentes étapes nous permettront de confirmer le nombre de spectacles et d'ateliers qui seront offerts aux festivalier·ière·s. Il est très important pour assurer le succès du festival et la pleine participation des élèves de bien respecter cet échéancier.
Merci à l'avance de votre collaboration!

Étape 1 - du 8 octobre au 11 décembre 2026
Inscription préliminaire et adhésion à Théâtre Action

Ici le formulaire d'inscription préliminaire

L'inscription préliminaire au FTAMS est une étape cruciale, car elle vous donne une priorité de participation. En effet, en cas de forte demande, les écoles préinscrites seront sélectionnées en priorité. Cette étape nous permet également d'anticiper le nombre de participant·e·s, d'optimiser la gestion des ressources et de planifier les activités afin de mieux répondre aux besoins de chaque groupe.

Informations et démarches nécessaires pour compléter cette étape

- Payer votre adhésion 2027 (à partir du 12 novembre 2026). **Pour une nouvelle adhésion cliquez ici. Pour renouveler votre adhésion ou accéder à votre compte cliquez ici**
- Nombre de participant·e·s et d'adultes responsables prévu;
- Nom, prénom et coordonnées de la personne-contact;
- Votre intérêt à bénéficier des microsubventions PassepART ou Vice-Versa;
- La confirmation de l'intérêt de présenter un spectacle.

Étape 2 - du 5 janvier au 12 février 2027
Inscription officielle et financière

Le formulaire d'inscription officielle sera disponible sur le site du FTAMS à partir du 5 janvier

Informations nécessaires pour compléter cette étape :

- **Informations sur les participant·e·s :**
  - Noms, prénoms, courriels, informations de santé et tailles de chandail des élèves et des adultes responsables. Veuillez prendre note qu'aucun changement d'élève et aucun remboursement ne sera fait après le 12 février;
  - Responsabilités de l'ensemble de l'équipe de création (ex. mise en scène, interprétation, conception, technique, régie, auteur·rice·s, etc.);
  - **Nouveau cette année -** Choix du profil : Pour chaque élève, vous devrez indiquer les profils par ordre de préférence. Les profils sont les suivants:
    - Avant-scène : pour les élèves qui souhaitent développer leurs compétences en jeu, en mouvement et en interprétation.
    - Création: pour les élèves intéressé·e·s par l'écriture, la dramaturgie, la mise en scène et le développement d'une vision artistique.

- Arrière-scène: pour les élèves qui désirent explorer les aspects techniques, la régie et les différents domaines de la conception.
- Découverte: pour les élèves qui souhaitent explorer différentes facettes du théâtre avant de développer un intérêt particulier.

Les préférences exprimées serviront à orienter l'attribution des ateliers par Théâtre Action.

* Il est à noter que les préférences de profil des élèves finissant·e·s seront priorisées. Théâtre Action s'efforcera de respecter les choix de profils exprimés par les élèves, dans la mesure du possible, tout en tenant compte des contraintes de programmation, de la composition des groupes et du nombre d'élèves inscrits par école.

- **Remplir la fiche descriptive de votre spectacle, le cas échéant :**
  - Le titre de votre pièce;
  - Le synopsis (pour promotion du spectacle). Ce texte sera publié sur notre site web - Merci de veiller à utiliser un français de qualité, de l'écriture inclusive et de vous assurer qu'il constitue un synopsis qui pique l'intérêt des spectateur·rice·s;
  - Le texte et la preuve des droits d'auteurs;
  - La durée approximative de votre pièce (**maximum de 55 minutes**).
- **Manifester votre intérêt à recevoir l'aide au déplacement :** Théâtre Action offre une aide au déplacement pour les écoles se trouvant à plus de 450 km du lieu d'accueil.
- **Les noms et prénoms des participant·e·s à la Table jeunesse** (maximum deux par école)

Étape 3 - du 12 février au 2 mars 2027
Informations logistiques, dépôt des fiches techniques et de rétroaction et distribution de l'aide au déplacement

Le formulaire de l'étape 3 sera disponible sur le site du FTAMS à partir du 12 févier

Distribution de l'aide au déplacement :

C'est durant cette étape que Théâtre Action commencera à distribuer l'aide au déplacement aux écoles participantes. *Un courriel sera envoyé aux écoles éligibles pour confirmer le montant qui leur sera alloué*. Toutes les écoles ayant présenté une demande seront contactées, qu'elles soient admissibles ou non. Consultez la procédure d'attribution des fonds ici.

Informations nécessaires pour compléter cette étape

- **Informations logistiques :**

  Nous profitons également de cette étape pour compiler plusieurs informations qui peuvent paraître anodines, mais qui nous aident dans le développement des horaires personnalisés des participant·e·s. Voici certaines des informations requises :
  - **Transport :** Le nombre et les spécifications des véhicules/autobus avec lesquels vous vous déplacerez pour venir au festival
  - **Hébergement :** Pour votre sécurité, il est important que nous sachions où chaque groupe est logé.

- **Indiquer vos préférences concernant les spectacles auxquels vous souhaitez assister**

- **Si vous présentez un spectacle au FTAMS :**

  - **Fiche technique :** C'est dans ce formulaire que vous aurez à nous indiquer les spécifications de votre décor (dimensions, photos, entreposage, etc.), les détails par rapport à vos besoins techniques (éclairage, son, etc.), les noms des intégrant·e·s du projet et leur fonction et toute autre information relative à la logistique.
    ***N.B.** : C'est le directeur technique qui vous assignera une plage horaire et une salle en fonction des caractéristiques de votre spectacle.*

  - **Rétroaction :** Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments d'un spectacle sont observés par un·e professionnel·le du milieu théâtral, dans le but d'aider votre troupe à s'améliorer. Le·la rétroacteur·rice vous offrira, dans les deux semaines après le FTAMS, une période de rétroaction, durant laquelle la discussion pourra porter sur n'importe quels éléments du spectacle, par exemple : la direction d'acteur·rice, la conception des décors, la compréhension du texte, la mise en scène, etc. ***Vous allez être contactés pour fixer la date de votre rétroaction.***

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous :
programmation@theatreaction.ca

Au plaisir !

Annexe 1: Fiche de vérification

Étapes	Périodes	Fait
Étape 1 : Inscription préliminaire et adhésion à Théâtre Action ▪ Adhésion 2027 (à partir du 12 novembre 2026) ▪ Formulaire d'inscription préliminaire - Nombre de participant·e·s prévu·e·s - Votre intérêt à bénéficier des microsubventions PassepART ou Vice-Versa - La confirmation de l'intérêt de présenter un spectacle	**Étape 1 - du 8 octobre au 11 décembre 2026**	☐
Étape 2 : Inscription officielle et financière ▪ Formulaire d'inscription officielle ▪ Informations sur les participant·e·s ▪ Demande de l'aide au déplacement ▪ Fiche descriptive de votre spectacle (le cas échéant)	**Étape 2 - du 5 janvier au 12 février 2027**	☐
Étape 3: Distribution de l'aide au déplacement, dépôt des fiches techniques et de rétroaction ▪ Informations logistiques ▪ Préférences concernant les spectacles auxquels vous souhaitez assister ▪ Fiche technique de votre spectacle ▪ Fiche de rétroaction ▪ Réception de l'éligibilité de l'aide au déplacement	**Étape 3 - du 12 février au 2 mars 2027**	☐

Annexe 2: Bourse d'études TA-TFO

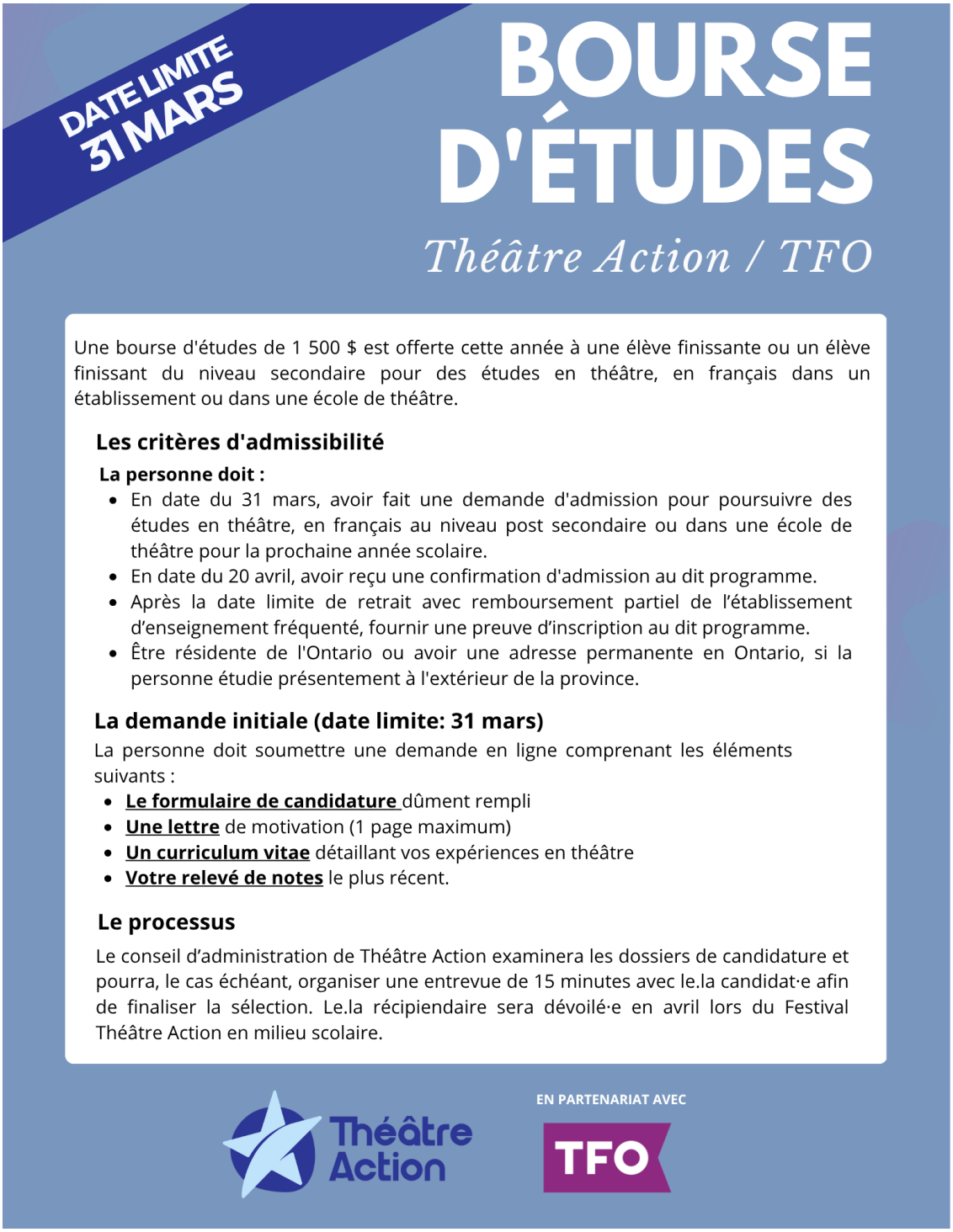

Annexe 3: Prix Première Ligne

Annexe 4: Information sur les droits d'auteurs

Théâtre Action

Droits d'auteurs

Information sur les droits d'auteurs

Vous avez trouvé le texte idéal ? Vous êtes tombé en amour avec les mots d'un auteur ou d'une autrice? Vous voulez absolument créer sur scène ces mots inspirants ? Excellent ! Mais pas si vite… Les œuvres dramatiques sont protégées par la Loi fédérale sur le droit d'auteur.

« Le droit d'auteur sur l'œuvre comporte le droit exclusif de produire ou reproduire la totalité ou une partie importante de l'œuvre, sous une forme matérielle quelconque, d'en exécuter ou d'en représenter la totalité ou une partie importante en public et, si l'œuvre n'est pas publiée, d'en publier la totalité ou une partie importante ». (Source : Article 3. (1), Loi sur le droit d'auteur - C42, ministère de la Justice du Canada)

Dans le cas du théâtre, les dramaturges sont propriétaires du droit d'auteur. À noter que les droits d'auteurs des textes écrits par des mineur·es dans un cadre scolaire appartiennent à l'institution d'enseignement. L'auteur·e d'un texte, même libre de droits, conserve un droit moral sur son texte et pourrait exiger, par exemple, que le texte ne soit pas coupé ni modifié, ce qui signifie que, dans tous les cas, vous devez obtenir l'autorisation de l'auteur·e pour présenter ou reproduire son texte.

Le droit d'auteur est automatique au Canada et reconnu par les traités internationaux sur le droit d'auteur, ce qui apporte des protections dans plus de cent pays. Il prend effet au moment de la création de l'œuvre et reste en vigueur jusqu'à 50 ans après le décès du créateur ou de la créatrice. Il existe une formule reconnue internationalement et protégée par les lois sur le droit d'auteur. Il s'agit du « Tous droits réservés » ou (©) suivi du nom du créateur ou de la créatrice et de l'année de création de l'œuvre. Exemple : Tous droits réservés, Théâtre Action, 2014 OU © Théâtre Action, 2014.

Droits de représentation et de reproduction

Il est possible d'obtenir le droit de représentation et/ou de reproduction (photocopie) d'un texte de théâtre, moyennant habituellement certains frais (sous forme de licence ou autres). Vous devez vérifier si l'auteur·e est membre de l'un des organismes suivants et, le cas échéant, contacter l'organisme pour faire votre demande. Si au contraire, l'auteur·e n'est pas affilié·e à un de ces organismes, vous aurez à communiquer avec l'agence de l'artiste et en son absence, directement avec l'auteur·e pour conclure une entente.

- Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) / www.aqad.qc.ca
- Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC)/www.copibec.qc.ca (droit de photocopier ou de reproduire un texte)
- Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) / www.sacd.ca
  - scene@sacd.ca Tél. 514 738 8877